

Pour cette rentrée renouvellement des certificats médicaux pour les adultes.

IDENTITE (écrire lisiblement SVP)

Nom :
Prénom :
Date Naissance :
Adresse :
Ville : C Postal :
N° portable:
Email:@.....
Certificat médical OUI NON

Cotisation annuelle 2025/2026 : 23 €

Informations complémentaires

- La cotisation est obligatoire et forfaitaire pour la saison .
- Elle donne accès à toutes les activités et au court de tennis municipal (clé & accès réservation).
- Pour les activités à participation financière, le montant annuel est indiqué entre parenthèses à droite.
- Etablir les chèques à l'ordre du Foyer Rural St CLAR de RIVIERE.
- Le paiement en plusieurs fois est possible (2 à 6 fois). Encaissement en novembre, janvier, février, mars, avril et mai (voir ci dessous).
- Pour toutes les activités, venir en tenue adaptée à l'activité. Merci d'être à l'heure pour ne pas perturber la séance.
- Pour la Gym et le Pilates, tapis ou serviette personnel obligatoire.

-Echelonnement des paiements (entourer votre choix)

Je règle en : 1 fois 2 fois 3 fois 4 fois 5 fois 6 fois

-Choisissez le montant de vos chèques

Ch1 Ch2 Ch3 Ch4 Ch5 Ch6

ACTIVITES & participation annuelle

- Bibliothèque
- Marche & Randonnée
- Dessin Peinture Adulte (220€)
- Baby Gym (20€)
- Atelier Artistique (205€)
- Eveil danse 4/6 ans (180€)
- Modern Jazz primaire (180€)
- Modern Jazz ados (200€)
- Modern Jazz adultes (210€)
- Tennis accès terrain (23€ + clé 10€)
- Cours Tennis Enfant collectif (125€)
- Cours Tennis Adulte collectif (125€)
- Tennis de table (60€)
- Boxe (60€)
- Chorale Adulte (Choralys 115€)
- Sophrologie (160€)
- Atelier Remue Méninges
- Atelier Jeux de Société
- Gym Douce (165€)
- Circuit training (165€)
- Marche Nordique (165€)
- Pilates (165€)

Pour ces 4 dernières activités, tarif dégressif
255€ (2séances/sem), **335€**(3séances/sem)

NOUVEAU EN 2025/2026

- Course à Pied
- Vélo

IMPORTANT : Pour avoir accès aux ateliers, la fiche d'inscription, les clauses d'engagement, le certificat médical ou questionnaire de santé (enfant ou adulte) sont à remettre avant le 30 septembre avec le paiement. Le règlement complet est à consulter sur le site du Foyer Rural ou vous être envoyé si vous le demandez .

Date :

Signature :